

COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2008

Le Conseil Municipal de Lestelle-Bétharram s'est réuni en séance ordinaire le 11 avril 2008 sous la présidence de M. Jean-Marie BERCHON, Maire.

Présents : Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception d'Yves Péré qui donne procuration à Michel Corsini.

Secrétaire de séance : Michel Corsini.

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 16 avril 2008 en exécution de l'article L. 2121-25 du CGCT.

1- Budgets primitifs de l'eau et de l'assainissement

Le budget du service de l'eau s'élève à 60.174 € pour la section d'exploitation et à 9.943 € pour la section investissement.

Le budget du service de l'assainissement s'élève à 73.759 € pour la section exploitation et à 66.414 € pour la section investissement.

Les tarifs votés sont les suivants :

Eau : 0,61 €/m³

Terme fixe par branchement : 20,00 €

Assainissement : 0,95 €/m³. Le Conseil Municipal prend acte de la création de la taxe de collecte imposée par l'Agence du Bassin qui se chiffre à 0,15 €/m³.

Participations pour mise à disposition de personnel communal :

Service eau : 5.433 €

Service assainissement : 7.730 €

2-Budget primitif communal

La section fonctionnement s'équilibre à 438.579,00 €, permettant le virement de 16.694 € à la section investissement.

La section investissement est équilibrée à 919.826 €. Les inscriptions nouvelles concernent les travaux de voirie 2008, l'acquisition de matériel pour la nouvelle salle de l'école, la rénovation du mobilier urbain et les travaux de mise en sécurité, tout en tenant compte des restes à réaliser (école, logements sociaux, ...)

A l'unanimité, l'Assemblée Communale donne quitus à M. le Maire pour le vote de ce budget.

3- Taux d'imposition

Compte tenu du produit attendu pour le budget 2008, les taux suivants sont votés à l'unanimité :

Taxe d'habitation : 7,02

Foncier bâti : 7,32

Foncier non bâti : 30,92

M. le Maire fait remarquer que la Commune de Lestelle-Bétharram fait partie de celles ayant une pression fiscale des plus faibles au sein de la Communauté des communes de la Vath Vielha.

4- Tarifs 2008

A partir du 1er mai 2008, le Conseil Municipal fixe les différents tarifs comme suit :

✓ **Concession cimetière (le m²)**

perpétuelle : 40 €

30 ans : 15 €

15 ans : 7,5 €

✓ **Plaçage : (inchangé)**

<25 m²: 7,00 €

entre 25 et 50 m² : 10,00

entre 50 et 100 m² : 12,00 €

les 100 m² : 15,00 €

€

✓ **Prêts des salles et du matériel :**

- Aux particuliers de la Commune :

- location des salles : gratuite

- fourniture chauffage : 40 €

- mise à disposition de la vaisselle : 25 €

- location chaises : 0,30 €

- location table: 0,80 €

- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)

- Pour toute autre personne ou groupe :

- location de la salle des fêtes avec matériel sur place :

sans chauffage : 220 € avec chauffage : 300 €

- location salle de l'Isarce :

sans chauffage : 160 € avec chauffage : 200 €

✓ **Le forfait des fournitures scolaires** est porté à 75 €par enfant.

✓ **Services périscolaires :**

- Cantine :

Repas enfant : 2,40 €

Repas des commensaux : 3,50 €

- Garderie :

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2006		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	19 225 €	42 722 €	42 722 €
2 enfants	22 135 €	49 188 €	49 188 €
3 enfants	25 626 €	56 947 €	56 947 €
4 enfants	29 118 €	64 706 €	64 706 €
Premier enfant	1,20 €/ jour	1,80 €/ jour	2,40 €/ jour
Autres enfants	0,60 €/ jour	0,90 €/jour	1,20 €/jour

✓ **Repas à domicile** : 6,40 €

5-Budget primitif du Camp de Tourisme

Le budget primitif du camp de Tourisme s'équilibre à 37 527 € pour la section de fonctionnement et à 102 736 € pour la section d'investissement.

Les réalisations concerneront des travaux de réfection des cuisines des chalets et de clôture du camping.

6-Budget primitif des locaux commerciaux Place Saint-Jean

Ce budget primitif s'équilibre à 447.000 €, compte tenu des subventions allouées et des différents travaux en cours ou en devenir 2008. Il faudra y ajouter les travaux de parking et d'aménagement qui se chiffrent à 20.000 € inscrits au budget communal.

7 Questions diverses

* M. le Maire reçoit l'autorisation du Conseil Municipal afin de passer une convention de servitude avec EDF pour le passage en souterrain des câbles d'alimentation du lotissement Clair.

* Le Conseil municipal, unanime, demande à ce qu'une motion soit envoyée à l'Inspecteur d'Académie suite à la suppression du demi poste et que les Lestellois soient sensibilisés sur l'avenir de l'école du village.

* M. le Maire est autorisé à établir une demande de subvention pour la mise en sécurité des abords du collège de Bétharram.

* Les Conseillers municipaux sont avisés de l'organisation d'un stage dit "de base" qui se déroulera à Pau durant quatre jours.